



AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que l'assemblée annuelle des actionnaires (l'«**assemblée**») de Mason Graphite inc. (la «**Société**») se tiendra au 1, Place Ville Marie, bureau 4000, Montréal (Québec) H3B 4M4, à compter de 10 h (HNE), le jeudi 12 décembre 2019, aux fins suivantes:

1. recevoir les états financiers audités pour l'exercice terminé le 30 juin 2019 et le rapport des auditeurs y afférent (les «**états financiers**»);
2. élire les administrateurs de la Société qui demeureront en fonction pour le prochain exercice ou jusqu'à la nomination de leurs successeurs;
3. nommer PricewaterhouseCoopers s.r.l. comme auditeurs indépendants pour le prochain exercice et autoriser les administrateurs à fixer leur rémunération; et
4. examiner tout autre point dont l'assemblée pourrait être dûment saisie lors de la séance même ou à sa reprise en cas d'ajournement.

Vous recevez cet avis de convocation à l'assemblée et avez le droit de voter à la séance même, ou à sa reprise en cas d'ajournement, parce que vous étiez un actionnaire inscrit à la clôture des registres le 1^{er} novembre 2019, date fixée par le conseil d'administration de la Société.

La circulaire et le formulaire de procuration (le «**formulaire de procuration**») sont joints au présent avis de convocation. Un exemplaire des états financiers a été déposé dans le profil de la Société du répertoire SEDAR, accessible à www.sedar.com. La circulaire détaille les points à l'ordre du jour de l'assemblée.

Les états financiers et les rapports de gestion pour l'exercice financier terminé le 30 juin 2019 (collectivement les «**documents financiers**»), la circulaire et le formulaire de procuration (collectivement les «**documents de l'assemblée**») en format électronique peuvent être consultés à partir du site Web de la Société (www.masongraphite.com) ou de son profil dans le répertoire SEDAR (www.sedar.com).

Vous pouvez obtenir gratuitement des exemplaires des documents financiers avant l'assemblée en vous adressant à Compagnie Trust TSX («**Fiducie TSX**»), au 1-866-600-5869, ou à la Société, au 1-514-289-3580, ou en écrivant à pchoquet@masongraphite.com. Vous devriez recevoir le tout par la poste dans les trois jours suivant la demande.

FAIT à Laval (Québec), le 7 novembre 2019.

SUR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(Signé) «*Benoît Gascon*»

Président et chef de la direction

IMPORTANT

Les actionnaires ayant droit de vote qui n'assisteront pas en personne à l'assemblée sont priés de remplir et de signer le formulaire de procuration ci-joint et de le retourner à Fiducie TSX dans l'enveloppe fournie à cette fin. Veuillez noter que pour être réputés valables, les formulaires de procuration doivent être transmis à Fiducie TSX par la poste, au 100, Adelaide West, bureau 301, Toronto, Ontario, M5H 4H1, par télécopieur, au 1-416-595-9593, ou par courriel, à TMXInvestorServices@tmx.com, avant 10 h (HNE), le 10 décembre 2019 ou, en cas d'ajournement, au moins 48 heures (à l'exception des fins de semaine et des jours fériés) avant la reprise de séance, sauf s'ils sont remis en mains propres au président de l'assemblée au moment de l'assemblée ou de la reprise de séance en cas d'ajournement.

La Société demande aux actionnaires de lire les documents de l'assemblée avant de voter.